



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°55_CC_2023_CCDS
PORTANT REFORME DES BIENS DE LA CCDS**

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – 2^{ème} convocation

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JULLERAT, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absente excusée :

Céline REGIS,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La commission de réforme s'est réunie le 7 février 2023 et a donné un avis favorable quant à la réforme des biens listés ci-dessous et de leur sortie de l'actif du patrimoine de la CCDS :

Ecran d'ordinateur	5
Unité centrale	1
Clavier	4
Souris	6
Ordinateur portable	12
Tablettes	3
Imprimante	4
Onduleur	3
Serveur	2
Photocopieur multifonction	3
Téléphone portable	22
HUB récepteur de signal	3
Climatiseur	1
Fauteuil	1

Chaise visiteur	1
Caisson	1
Armoire basse	1

Aussi il est proposé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la mise en réforme de ces différents biens, de leur sortie du patrimoine de la CCDS et de leur mise en rebut. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°67-CC-2020-CCDS portant création et constitution de la commission de réforme des biens de la CCDS ;

Vu l'avis favorable de la commission de réforme du 07/02/2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT la liste des biens annexée ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : RÉFORME la liste des biens suivants :

Ecran d'ordinateur	5
Unité centrale	1
Clavier	4
Souris	6
Ordinateur portable	12
Tablettes	3
Imprimante	4
Onduleur	3
Serveur	2
Photocopieur multifonction	3
Téléphone portable	22
HUB récepteur de signal	3
Climatiseur	1
Fauteuil	1
Chaise visiteur	1
Caisson	1
Armoire basse	1

ARTICLE 3 : DECIDE de leur sortie du patrimoine de la CCDS et de leur mise en rebut ou à un organisme de recyclage.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 00

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication : 05-07-2023

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président


FRANÇOIS RINGUET
